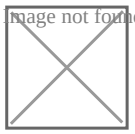

Ma femme veut divorcer, me virer par désamour

Par **kairio**, le **01/10/2014** à **10:48**

Nous sommes mariés depuis Mai 2012 mais nous sommes en couple depuis Juillet 2006. Nous avons un garçon de 3 ans et un bébé de 6 mois. Juste après la naissance de notre deuxième enfant, ma femme m'a annoncé qu'elle ne m'aimait plus et allait demander le divorce. Au début elle souhaitait un divorce par consentement mutuel, voulait la garde des enfants, garder la maison etc...
Avec le temps tout s'est envenimé et nous en sommes à la guerre et la rupture de dialogue.
Nous sommes mariés avec contrat de séparation de biens. Nous sommes propriétaires, chacun par moitié, d'une maison que nous occupons.
J'ai reçu il y a peu la requête en divorce et nous devons passer en conciliation le 20 novembre. Ma femme veut la maison, la garde classique des enfants, une pension alimentaire pour les enfants. Je précise que nous avons à peu près le même salaire.
Je n'ai absolument rien à me reprocher. Je ne bois pas, ne fume pas, ne suis pas violent, n'ai pas de maîtresse...J'ai travaillé très dur dans notre maison pour la refaire entièrement.
J'adore mes deux fils et ils m'adorent.
Je me suis renseigné sur internet et ce soir je ne sais plus que faire. J'avais pensé refuser le divorce, me disant que les enfants grandiraient pendant ce temps et que je pourrai avoir une garde partagée ensuite.
Je viens de comprendre que, quoi que je fasse, je vais me faire virer de chez moi, je ne verrai plus mes enfants que 4 jours par mois et la moitié des vacances!
Un juge peut-il refuser un divorce non motivé?
Qui peut m'aider et me donner des conseils pour ne pas tout perdre dans un délai très court?
J'ai rendez-vous avec un avocat, mais je voudrais rapidement en savoir un peu plus. Je suis très inquiet.
Merci pour votre aide

Par **louison123**, le **01/10/2014** à **12:14**

Si vous n'avez commis aucune faute et ne voulez pas divorçé, votre épouse devra attendre 2 ans, aprés l'ordonnance de non conciliation prononcée par le juge, pour que le divorce lui soit acquise.
En attendant, il faudra aller à la convoc du juge pour la tentative de conciliation.

Par **kairio**, le **01/10/2014** à **13:06**

Ce n'est pas ce que j'ai compris après avoir lu des articles de code civil sur le net.
Il semblerait que, dès la conciliation, on me demande de quitter notre maison et ceci dans un délai de 1 à 3 mois. Ainsi qu'une mise en place de garde classique c'est à dire 2 WE par mois.
Quelqu'un peut-il me dire avec certitude si un juge peut ainsi me mettre dehors alors que ma femme n'a rien à me reprocher?
Merci

Par **Visiteur**, le **01/10/2014** à **13:48**

Bonjour,
comme le dit louison; allez au rdv ! vous en saurez plus après ! Mais prenez un avocat sans tarder ! Si ce n'est pas déjà fait...

Par **kairio**, le **01/10/2014** à **13:55**

Merci pour toutes vos réponses et votre aide. Je n'ai pas obtenu de rendez-vous avec un avocat avant la semaine prochaine. Mes inquiétudes sont grandes et cela me paraît très long d'attendre tout ce temps pour avoir des débuts de réponses.
Encore merci à vous

Par **louison123**, le **01/10/2014** à **14:14**

Pas d'inquiétude Kairo, on ne va pas vous mettre dehors...
Il faut raison gardée, votre femme n'a pas plus de droit que vous.

Par **kairio**, le **01/10/2014** à **15:19**

Simplement parce qu'à chaque fois que je trouve des avis, que ce soit auprès de connaissances ou sur le net, c'est toujours la mère qui a la garde des enfants. Comme la maison est attribuée à celui des deux parents qui a la garde, je devrais tout perdre en même temps. L'âge des enfants ne joue pas en ma faveur 6 mois et 3 ans c'est très jeune. Pourtant je m'en occupe aussi bien que ma femme. Je suis parti en Corse chez mes parents cet été avec nos deux enfants. J'ai pris le ferry avec eux, je m'en suis entièrement occupé pendant tout le séjour. Le divorce n'était pas encore à ce point conflictuel!
C'est justement pour avoir un peu de réconfort et d'espérance que je m'adresse à vous par l'intermédiaire de ce forum.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **louison123**, le **01/10/2014** à **15:56**

Votre problèmatique n'est pas facile car va au delà de l'aspect juridique, il vous faut un bon avocat spécialisé en droit de la famille et consulter un site comme par exemple SOS PAPA.

Par **vigneron84**, le **14/10/2014** à **13:19**

bonjour vous pouvez demander la garde alternee par semaine ou quinzaine
une chose importante il ne faut pas chercher a comprendre pourquoi elle vous quitte il faut avancer meme si c est tres difficle j en sais quelque chose bon courage a vous

Par **ALI BENZID**, le **06/04/2015** à **17:55**

SILTOPLER JE CHERCHE UNE FAMME DEVORSER SINSER

Par **ALI BENZID**, le **06/04/2015** à **17:57**

[smile28]

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés